

Programme AVOT OUBANIM

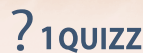
Parachat Chémot

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 3, verset 10

Dans ce *Passouk*, Hachem dit à Moché Rabbénou d'aller chez Pharaon, et de sortir Son peuple, les enfants d'Israël, d'Égypte.

Une fois, le 'Hafets 'Haïm s'est exclamé devant son gendre, le Gaon Rabbi Aharon Hachohen : "Regarde comment un simple berger, isolé en plein désert, reçoit tout à coup une révélation divine, qui le désigne pour être le **sauveur d'Israël** ! Et il se met immédiatement en route pour accomplir sa mission. Il en sera de même lors de la délivrance finale : **Hachem désignera soudainement le Machia'h, et tout ira très vite.**"

Il a expliqué que, bien que nos 'Hakhamim aient dit que le prénom du Machia'h sera "Machia'h" (et qu'il semble donc compliqué de trouver rapidement un Machia'h qui porte ce prénom), à un certain moment, Hachem a voulu que :

- le roi 'Hizkiya soit le Machia'h,

Suite en page 2



PARACHA SUITE

- son adversaire, le roi San'hériv, soit *Gog Oumagog* (le dernier ennemi qui va faire la guerre à Israël, avant la révélation du *Machia'h*).

? Comment cela a-t-il été possible ? ! 'Hizkiya ne s'appelle pas *Machia'h*, et San'hériv ne s'appelle pas *Gog Oumagog* !

Le 'Hafets 'Haïm a répondu en souriant que **lorsque**

le moment de la délivrance finale arrivera, Hachem ne le retardera pas en allant chercher un *Machia'h* qui s'appelle précisément "*Machia'h*", et un ennemi qui s'appelle précisément "*Gog Oumagog*".

Il changera simplement en "*Machia'h*" le nom de celui qu'il veut désigner comme *Machia'h*, et en "*Gog Oumagog*" le nom de celui qu'il veut désigner comme *Gog Oumagog* (c'est ce qu'il se serait passé avec 'Hizkiya et San'hériv). Ainsi, la délivrance arrivera sans tarder !

Que nous puissions, avec l'aide d'Hachem, la vivre très prochainement !

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 65, Halakha 2, première partie

Le Choul'han 'Aroukh écrit que si quelqu'un qui a déjà dit le *Chéma' Israël* entre dans la synagogue au moment où l'assemblée le dit, il doit **dire avec elle le premier Passouk du Chéma' Israël**. Pour ne pas donner l'impression de ne pas vouloir recevoir le joug divin avec ses amis.

Le *Michna Beroura* explique que si c'est valable pour celui qui a déjà dit le *Chéma' Israël*, c'est a fortiori valable pour celui qui ne l'a pas encore dit. Toutefois, **ce dernier ne doit pas penser à s'acquitter alors de la Mitsva de lire le Chéma'**. Car, à ce moment-là :

- il n'a **pas encore les Téfilines sur lui** ; or lorsqu'un homme s'acquitte de la Mitsva de dire le *Chéma'*, il doit avoir les *Téfilines* sur lui ;
- il va dire le ***Chéma' Israël* sans les Brakhot** qui entourent celui-ci.

? Peut-il dire le *Chéma' Israël* avec l'assemblée même s'il n'a pas encore dit les *Birkot Hatorah* ?

Oui. Par contre, il devra **se contenter de dire le premier Passouk**. Le *Kaf Ha'haïm* précise qu'il devra **mettre la main sur les yeux**, pour bien montrer qu'il s'associe au *Chéma'* de la communauté. Cependant, il ne sera **pas obligé de mettre les Tsitsit dans ses mains**, puisqu'il ne va pas dire le passage les concernant, mais uniquement le premier *Passouk* du *Chéma'*.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Celui qui médite ou colporte perd le peu de Torah qu'il possède." (Kavod Chamaïm, ch. 1)



LE CAS DE LA SEMAINE

Yéhoudit célèbre sa Bat-Mitsva. Elle s'apprête à demander à son amie Esther de danser avec elle, quand Naomi lui dit "Mais non, Esther se fatigue trop vite, danse plutôt avec moi !"

QUESTION

Naomi a-t-elle le droit de dire cela à Yéhoudit ?



Réponse

Naomie n'a pas le droit de décourager Yéhoudit de danser avec son amie Esther en prétextant que cette dernière s'essouffle trop vite. Révéler une faiblesse physique - réelle ou supposée - de son prochain au risque de lui causer du tort constitue bien du *Lachone Hara'*. En effet, Esther aurait été sans doute ravie que son amie lui propose de participer à sa *Sim'ha*.



MICHNA

Après avoir listé les six sortes de mèches qu'on ne peut pas utiliser pour les bougies de Chabbath, la *Michna* cite **six sortes de combustibles qu'on ne peut pas utiliser** pour cela :

1. *Zéfète* : un goudron liquide
2. *Cha'ava* : de la cire fondue

(La *Guémara* explique qu'il s'agit de ne pas verser dans un gobelet du goudron liquide ou de la cire fondue, et de mettre une mèche par-dessus. Car **ces combustibles ne rentrent pas à l'intérieur de la mèche, pour donner une belle flamme**. Par contre, si on fabrique une bougie de cire, comme celles que nous connaissons, dans laquelle la cire entoure complètement la mèche, c'est permis).

3. *Chémène Kik* : de l'huile fabriquée avec des graines de *Kikayone* / ricin (on se rappelle du fameux *Kikayone*

de Yona, dont parle la *Haftara* de Yom Kippour) ; cette huile ne produit pas non plus une belle flamme

4. *Chémène Séréfa* : de l'huile destinée à être brûlée

📖 Ici, **ce n'est pas la qualité de l'huile qui est remise en question**. La *Michna* parle d'une **huile de Terouma, qui est devenue impure**, qu'on n'a plus le droit d'en profiter, et qu'il faut donc brûler.

? Puisque cette huile doit de toute façon être brûlée, pourquoi ne pas l'utiliser en combustible pour les bougies de Chabbath ? Ainsi, non seulement elle brûlerait, mais on pourrait aussi en profiter !

Plusieurs réponses ont été données. L'une des plus simples est que nous craignons que le maître de maison penche l'huile vers la mèche pour accélérer la combustion de l'huile. En effet, puisqu'il sait qu'il a une **Mitsva de brûler cette huile**, il risque, dans son

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Une **ville ouverte qui n'a pas de murailles, un homme qui n'a aucun frein au souffle qui sort de sa bouche**."

Le *Métsoudat David* explique : de même que si une partie de la muraille d'une ville a été ébréchée, et que la brèche n'a pas été colmatée, c'est la sécurité de toute la ville qui est menacée (car n'importe qui peut y entrer), **celui qui ne met pas un frein à sa bouche met toute son âme en danger**, comme l'indique un autre *Passouk* qui dit : "Celui qui garde sa bouche et sa langue protège son âme des malheurs."

Selon le *Ralbag*, le *Passouk* ne parle pas d'une personne qui ne maîtrise pas sa parole, mais d'une personne qui ne maîtrise pas ses envies. De même qu'une muraille ébréchée ne protège plus la ville qu'elle entoure même si la brèche est petite (car tout le monde peut désormais y entrer), **celui qui ne domine pas ses envies n'est plus à l'abri du danger** auquel ses tentations peuvent le mener.

Par contre, celui qui domine ses envies ressemble à une muraille bien colmatée, qui empêche les ennemis de rentrer dans la ville : **il ne laissera pas entrer en lui des sollicitations interdites**.

Le *Malbim* explique que l'être humain a souvent été comparé à une petite ville, **qu'un roi vient assiéger pour**

la conquérir. Ce roi, c'est le *Yétser Hara'*. L'imaginaire de l'être humain, et son attirance pour les plaisirs éphémères. Le *Yétser Hatov* se bat pour protéger la ville (c'est-à-dire l'être humain), et ne laisse pas ses oppresseurs la dominer. La muraille qu'il élève pour bloquer les assaillants, ce sont les freins qu'il met dans l'esprit de l'être humain. Car **cet esprit suggère des images au cœur de l'être humain**. Et la plupart d'entre elles sont mauvaises (images d'orgueil, de jalousie, de rancune etc...).

Lorsque l'esprit de l'être humain suggère au cœur des mauvaises images, le *Yétser Hara'* peut entrer en lui et le dominer. L'attirer facilement par ce qui n'était que des images, qu'il cherchera à concrétiser.

L'être humain a cependant, grâce à son *Yétser Hatov*, la force de freiner son esprit, et de ne pas se laisser aller.

Mais **s'il ne met aucun frein à son esprit**, laissant librement défiler les mauvaises images à l'intérieur de son cœur, **il renforce son Yétser Hara'**. Les ennemis de son âme le domineront, car il n'aura plus aucune défense pour les contrer. Et il se livrera complètement à la débauche.

Michlé, chapitre 26, verset 28



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Ces *Psoukim* nous racontent que les **Bné Israël ont trahi l'accord, et se sont servi du butin**. En fait, c'est un seul homme (Akhan ben Karmi, de la tribu de Yéhoua) qui a fait cela. Mais le texte considère que c'est tout le peuple qui l'a fait.

Le *Métsoudat David* explique : "Car ils ne s'étaient pas surveillés les uns les autres, comme Yéhochou'a le leur avait demandé : ne pas se contenter de veiller eux-mêmes à ne pas prendre du butin, mais aussi **surveiller que les autres n'en prennent pas**."

Il semble qu'il y ait eu un **manque de vigilance** à ce niveau. C'est pourquoi la **faute est imputée à l'ensemble du peuple**.

Le *Malbim* explique que tous les juifs sont considérés comme un seul corps : de même que lorsqu'un membre du corps est malade, c'est tout le corps qui souffre, de même, ici, bien qu'un seul juif se soit servi du butin, c'est comme si tout le peuple juif s'en était servi.

Il explique aussi qu'**Hachem sanctionne soit en punissant directement ceux qui ont fautés, soit en retirant Sa surveillance de l'ensemble du peuple** (et les punitions s'abattent donc sur les fauteurs ET sur ceux qui n'ont pas fauté ; et même, parfois, seulement ceux qui n'ont pas fauté, et pas sur les fauteurs eux-mêmes).

C'est pourquoi le texte dit qu'Hachem s'est mis en colère contre les *Bné Israël* et a retiré Sa surveillance d'eux.

? Quelle catastrophe cela a-t-il engendré ?

Les espions, que Yéhochou'a a envoyés pour explorer la région de Ha'aï. Pas seulement la ville de Ha'aï elle-même (que les *Bné Israël* allaient conquérir), mais aussi les villes alentour. Car celles-ci étaient **puissantes et bien armées**, et Yéhochou'a craignait donc qu'elles ne viennent au secours de la ville de Ha'aï lorsque les *Bné Israël* allaient la conquérir.

Mais puisqu'Hachem a retiré Sa surveillance, **les espions n'ont pas bien compris l'intention de Yéhochou'a**. Ils n'ont exploré que Ha'aï, et ont dit que c'était une petite ville, et qu'il ne valait donc pas la peine de fatiguer toute l'armée d'Israël pour

la conquérir. Deux mille ou trois mille hommes suffiraient.

Et effectivement, le texte raconte que Yéhochou'a a envoyé environ trois mille hommes. Mais qu'à peine ils sont arrivés aux portes de Ha'aï qu'ils se sont enfuis. Les gens de Ha'aï les ont poursuivis, et ont tué **environ 36 hommes**.

? Que signifie l'expression "environ 36 hommes" ?

Selon certains commentateurs, c'était vraiment 36 hommes. Mais cette expression indique que **beaucoup plus devaient mourir** (les 3000 hommes). En effet, le mérite d'Avraham *Avinou* (qui, à son époque, avait prié pour que cette catastrophe, qu'il avait vu par prophétie, ne soit pas d'une ampleur plus grande - cf. *Parachat Lekh Lékh*), les a protégés.

Le *Radak* explique qu'en fait, **un seul homme, qui en valait 36, a été tué**. C'est Yaïr ben Ménaché, qui équivalait à plus de la moitié du *Sanhédrin* (qui était composé de 70 hommes).

Le *Malbim*, pour sa part, dit qu'il y a eu réellement 36 hommes. Mais parmi eux, il y en avait un qui en valait 36 : Yaïr ben Ménaché.

Le *Radak* explique aussi que Yéhochou'a a fait une erreur. Car Hachem lui avait dit : "C'est **toi qui feras hériter la terre d'Israël aux Bné Israël**". Or Yéhochou'a ne s'est pas joint à la guerre contre Ha'aï, qui était donc perdue d'avance.

Quoi qu'il en soit, **cette défaite a eu lieu parce qu'un seul juif s'est servi du butin de Jéricho**, alors qu'un *Hérem* avait été déclaré dessus.

Après avoir décrit jusqu'où la poursuite s'est prolongée, le *Passouk* dit que le cœur du peuple a littéralement fondu. Il est devenu semblable à de l'eau.



HISTOIRE

Dans un immeuble de Yérouchalaïm habitait **un voisin particulièrement récalcitrant**. C'était un retraité, qui ne sortait plus de chez lui, et passait son temps à écouter de la musique classique. A tel point qu'il ne **supportait pas le moindre bruit dans la cage d'escalier**. Il disait que ça le perturbait dans son écoute...

Les enfants qui habitaient sur son palier savaient qu'ils n'avaient pas intérêt à dire le moindre mot dans la cage d'escalier, sous peine de recevoir des **reproches cinglants et des cris effrayants** de ce fameux voisin...

Un jour, le facteur est venu déposer un colis chez les voisins de palier. Mais avant que ceux-ci n'aient pu ouvrir leur porte, le voisin nerveux avait déjà ouvert la sienne. Et il a hurlé au facteur : "Vous ne pouvez pas faire moins de bruit lorsque vous tapez aux portes ? !" Le voisin de palier (qui, entre temps, avait ouvert sa porte) a assisté à l'humiliation du facteur. Et là, il n'a pas pu maîtriser la colère qu'il ressentait envers le voisin coléreux depuis des années. Il lui a clairement, et très fortement, dit que tous les habitants de l'immeuble ne pouvaient **plus supporter ses colères exagérées et terrifiantes...**

Le voisin coléreux, surpris par une telle riposte, est rentré chez lui en claquant la porte. Le lendemain, **il a démenagé**, après avoir crié à ses voisins : "Je ne peux plus vous supporter ! Je m'en vais !"

Pendant plusieurs mois, ce voisin a été oublié. Mais lorsque le mois d'Eloul est arrivé, le voisin qui avait "remis en place" le voisin nerveux s'est dit qu'il devrait lui demander pardon. Pas seulement par téléphone, mais

en allant directement lui parler.

Il s'est dit que la **solitude dans laquelle cet homme vivait était probablement très dure à supporter**, et à l'origine de la colère exagérée qu'il déversait. Et qu'ils (lui-même, et les autres voisins) ne s'étaient peut-être pas suffisamment rendu compte de l'ampleur de sa souffrance...

Il tenait donc à s'excuser, mais n'a finalement pas réussi à se libérer de ses obligations professionnelles pour pouvoir aller rendre visite à l'homme coléreux. **Il a donc supplié Hachem de Lui venir en aide, pour qu'il puisse y arriver avant Yom Kippour.**

Le lendemain après-midi, alors que le magasin qu'il tenait était bondé de clients, il a repéré le voisin coléreux grâce aux caméras de surveillance. Celui-ci s'apprêtait à rentrer dans le magasin, et l'homme qui voulait s'excuser a saisi l'occasion pour dire au micro : "Je vous demande, s'il vous plaît, d'accueillir un **client très important !**" **Le voisin coléreux rayonnait de joie.** Le directeur du magasin l'a beaucoup honoré et privilégié.

Lorsqu'il l'a raccompagné vers la sortie, il s'est sincèrement excusé de s'être emporté, des mois auparavant... Il lui a aussi demandé : "**Pourquoi êtes-vous venus chez nous**, alors que c'est tellement loin de chez vous ?"

L'homme a répondu : "Je ne sais pas... Malgré la très longue distance, j'ai eu très envie de venir chez vous..."

Le directeur, quant à lui, savait ce qui avait déclenché cet étonnant comportement : **la Téfila très sincère qu'il avait faite la veille !**

Cette histoire rappelle la force de la Téfila, qui peut changer les situations. Et l'importance de s'en servir plus souvent, et toujours à bon escient...

Suite de la page 3

MICHNA

empressement à vouloir l'accomplir, d'**oublier que c'est Chabbath** (et donc de pencher l'huile vers la mèche, pour que celle-ci absorbe encore plus d'huile).

5. *Alya* : huile qui provient de la graisse d'un animal Cachère (exemple : mouton) ; elle ne donne pas un bel éclairage

6. *'Hélèv* : de l'huile provenant de graisses interdites à la consommation ; elle ne donne, pas non plus, un bel éclairage.

La *Michna* continue en disant qu'un Rav qui s'appelle

Na'houn *Hamadi* (apparemment, Na'houn qui vient de la ville de Mède) dit qu'on peut allumer avec de la graisse qui a été cuite. Car celle-ci a complètement fondu, et peut donc bien pénétrer à l'intérieur de la mèche, et **produire une belle flamme.**

Mais les *'Hakhamim* lui répondent : "Que la graisse ait été cuite ou non, on ne peut pas utiliser de *'Hélèv*."

Toutefois, la *Guémara* dit que si on mélange un peu d'huile (même un tout petit peu) dans du *'Hélèv*, certains permettent d'utiliser ce mélange comme combustible pour les bougies de Chabbath, et d'autres ne permettent pas. Mais la *Halakha* est que c'est permis.

Question

Monsieur Hazan a **fini son contrat de location** qu'il avait avec l'appartement de monsieur Cohen, et il est en train de déménager.

Quelques jours après, alors qu'un nouveau locataire s'apprête à rentrer dans l'appartement, monsieur Cohen fait **un tour de la maison** afin de vérifier que le domicile est apte à recevoir de nouveaux locataires, quand il s'aperçoit qu'il reste dans l'appartement un sac avec tout un tas de petits objets qui semble avoir été oublié d'être jeté à la poubelle. C'est pourquoi, après avoir fini sa vérification, **il sort et jette le sac à la poubelle**.

Le lendemain, monsieur Hazan appelle monsieur Cohen tout affolé et lui raconte qu'il a oublié un sac

dans la maison, qui contenait entre autres une **chaîne en or sertie de diamants d'une valeur inestimable**. Monsieur Cohen lui dit qu'il a effectivement jeté un sac qui ressemble à ce que décrit monsieur Hazan, et qu'il pense même se rappeler que du sac dépassait effectivement une chaîne ressemblant à celle-ci.



Monsieur Hazan lui demande alors de la lui rembourser car il a **activement entraîné la perte de son argent**. Monsieur Cohen répond qu'il n'était **absolument pas censé imaginer qu'une telle chaîne se trouvait parmi ces babioles** et que, quand il l'a vu, il était certain qu'il s'agissait d'un gadget ne valant pas plus de quelques euros.

GUÉMARA



Monsieur Cohen doit-il rembourser à Monsieur Hazan la chaîne qu'il a jeté par erreur ?

A toi !

- Guémara Baba Kama 62a "Hahou Gavra Debatach" jusqu'à "Teiko".
- Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat) chap. 388 paragraphe 1, principalement depuis "Aval Im Ein Darkam" jusqu'à "Eino Néeman".

RÉPONSE

Pour traiter cette question, nous aurions pu nous demander si monsieur Cohen a une part de responsabilité dans cette mésaventure ; ou peut-être aurions-nous pu dire que du moment que le locataire est sorti de la maison, cela veut dire qu'il abandonne tout ce qui s'y trouve.

Mais quoi qu'il en soit, nous pouvons déduire de la *Guémara* que monsieur Cohen sera quitte de toute paiement. En effet, la *Guémara* s'interroge sur quelqu'un qui aurait jeté une boîte appartenant à autrui et que la victime prétend que la boîte contenait des pierres précieuses, arguments semblant assez invraisemblables selon le contexte : est-ce que nous le croyons ou non ? La *Guémara* ne tranche pas la question ; c'est pourquoi, dans le doute, le *Choul'han Aroukh* tranche qu'on ne reçoit pas un tel argument et qu'il ne sera donc responsable de payer seulement une somme qui semble logique de se trouver dans la boîte.

S'il en est ainsi, il semblerait que dans notre cas aussi, monsieur Cohen ne sera pas dans l'obligation de rembourser à monsieur Hazan la chaîne en or, car il est tout à fait impensable qu'une chaîne d'une si grande valeur se trouve parmi de telles babioles.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com